

1ÈRE ÉDITION

Concours de photos AFVSM



Dans le cadre du Mois de l'arbre et des forêts

RÈGLEMENTS 2019

Thématique 2019

Mai, le Mois de l'arbre et des forêts, est l'occasion de souligner notre attachement à cette ressource collective qu'est la forêt québécoise. Pour ce faire, l'Association forestière de la Vallée du Saint-Maurice (AFVSM) est fière de lancer la première édition de son concours de photos annuel. Le thème proposé cette année est « Les différents utilisateurs de la forêt ».

Ainsi, l'AFVSM vous invite à immortaliser l'une des nombreuses activités, récréatives ou professionnelles, qu'il est possible de pratiquer en forêt. Randonnée, ski de fond, chasse, kayak, vélo, quad, récolte de bois ou de champignons de même que bien d'autres usages de la forêt pourront ainsi être mis à l'honneur.

Admissibilité

- Le concours est destiné à tous les résidents du Québec (autant les photographes amateurs que professionnels).
- Chaque participant peut soumettre un maximum de 3 photographies.
- Pour participer au concours, remplir le formulaire de participation sur le site internet de l'AFVSM et y joindre les photographies. Le formulaire est disponible au www.afvsm.qc.ca/concours-de-photos. En cas de problème, n'hésitez pas à nous contacter.
- Les photographies doivent être envoyées en format JPEG.
- La dimension minimale doit être de 1920 x 1080 pixels.
- Le concours débute le 9 mars 2019 et prend fin le 6 mai 2019 à 23h59.
- Dans le cas de photographies contenant l'image d'une ou plusieurs personnes, le participant doit avoir obtenu leur autorisation (ou celle du titulaire de l'autorité parentale dans le cas d'un mineur) avant de participer au concours.
- Chaque participant atteste être l'auteur et l'unique titulaire du droit d'auteur des photographies présentées.
- Les photographies doivent avoir été prises au Québec.
- Afin d'assurer l'évaluation à l'aveugle des photos par les membres du jury, les participants ne peuvent intégrer aucun signe distinctif sur les photographies.
- Les retouches légères sont permises.
- Le gagnant du Grand prix du jury ne pourra pas remporter le Prix coup de cœur du public.
- Dans le cas où le participant ne respecte pas les conditions d'admissibilité du concours, l'AFVSM se réserve le droit de rejeter sa candidature.
- Les membres du jury, les employés de l'AFVSM, les membres du conseil d'administration de l'AFVSM ainsi que les personnes vivant à la même adresse que cesdites personnes ne peuvent participer au concours.
- L'AFVSM se réserve le droit de mettre fin au concours à tout moment.

Droits d'utilisation et de publication

En s'inscrivant au concours, le participant concède à l'AFVSM une licence gratuite lui permettant de reproduire, de modifier et de publier chacune des photographies soumises. Le participant demeure le titulaire des droits d'auteurs. L'AFVSM s'engage à inscrire le nom de l'auteur(e) sur les photographies et à ne pas les céder à des tiers. L'AFVSM se réserve le droit d'utiliser et de publier les photographies soumises au concours sur son site web, ses réseaux sociaux et autres supports, qu'ils soient numériques ou papiers, à des fins de promotion ou de publication.

Évaluation des photographies et dévoilement des gagnant(e)s

Le jury du concours de photos de l'AFVSM est composé de trois membres : deux photographes professionnels et un représentant de l'AFVSM. Toutes les photographies soumises sont jugées selon les critères suivants : le respect du thème, la qualité technique et esthétique, la composition de l'image et l'originalité du sujet. La décision du jury est sans appel.

Le processus de sélection des sept photographies finalistes se déroulera à l'aveugle et aura lieu le 13 mai. De ces sept finalistes, le jury sélectionnera la photographie gagnante du Grand prix du jury. Le/La gagnant(e) de ce prix sera avisé(e) par téléphone ou par courriel dans les 72 heures suivant la délibération du jury. Les six photographies finalistes restantes seront exposées du 21 mai au 4 juin sur la page Facebook de l'AFVSM. Après ces deux semaines de visibilité, la photographie ayant obtenue le plus de clics « J'aime » remportera le Prix Coup de Cœur du Public. Le/La gagnant(e) de ce prix sera avisé(e) par téléphone ou par courriel le 5 juin.

Les employés de l'AFVSM ainsi que les membres de son conseil d'administration ne peuvent être tenus responsables de tout problème relié au déroulement du concours, qu'il s'agisse d'une erreur humaine, de problèmes informatiques, technologiques ou de quelque nature que ce soit.

Prix

Le Grand prix du jury consiste en un crédit voyage de 200\$ offert par l'Association des pourvoiries de la Mauricie. Le crédit est échangeable dans une pourvoirie membre de l'Association des pourvoiries de la Mauricie. Le Prix coup de cœur du public consiste en deux cartes annuelles donnant un accès illimité à tous les parcs nationaux du Québec. Les cartes sont offertes par la SÉPAQ et le tout représente une valeur de 178,79\$.

Nous joindre

Raphaëlle Mercier Gauthier, MSc Biologie
Agente de développement
Association forestière de la Vallée du Saint-Maurice
500, avenue Broadway, Shawinigan (Québec), G9N 1M3
819-536-1001 poste 226
visite@afvsm.qc.ca